

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 12, substituer au mot :

« conformément »,

les mots :

« dans les conditions prévues ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.